

9997

Bibl. Jag.

III

~~Michail Partikowski~~
~~partikowski do karte kartki~~
~~part do biografii rodimy~~
~~Partikowski~~

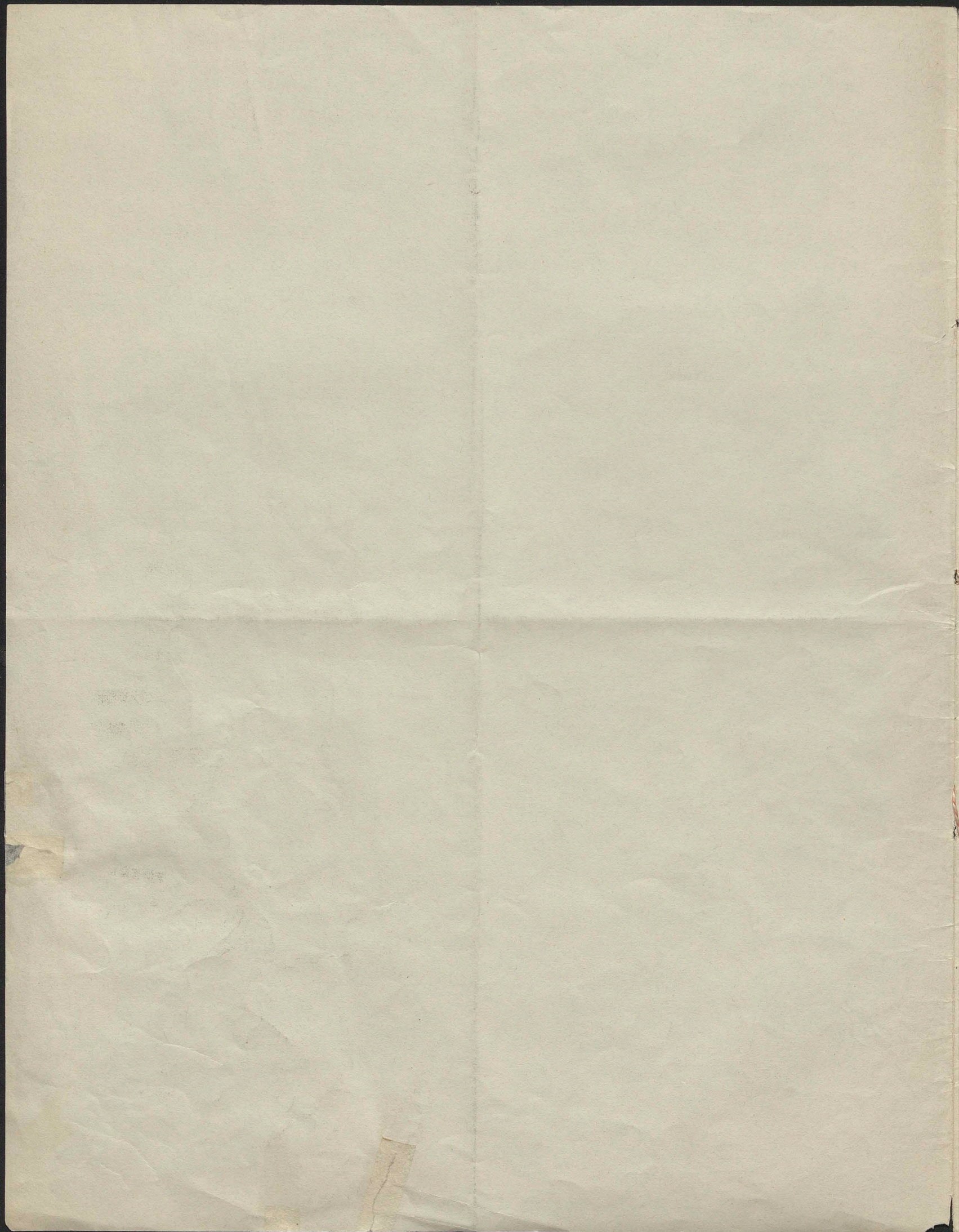


13

Yap

Akc. 165/5J.

tbl. 100.



1915 20/1

BJ

2

Kopia

13

Monsieur le Comte,

Comme évêque, responsable par devant Dieu du bien des âmes confiées à ma garde, je me sens dans le devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état déplorable de certaines paroisses de mon archidiocèse. Vous nous avez promis, Monsieur le Comte, dans Votre déclaration publique une tolérance plénière; au courant de nos entretiens particuliers vous m'avez assuré, à deux reprises, vouloir toujours traiter les affaires de mon clergé et de mes fidèles avec bienveillance; je n'hésite donc pas à adresser cette lettre directement à la personne de Votre Excellence n'ayant aucun doute, que les mauvais traitements, auxquels nous sommes exposés, sont non seulement ignorés d'Elle, mais franchement contraires à Ses intentions.

Plusieurs membres de mon clergé, dont le passé est absolument irréprochable, ont été au cours des opérations militaires forcés par des ordres formels des



Y. Budim u Bobrin'kops w sprawie uwolnienia
20 mowich Klerykow, ktorzych wojenko rozwyjano zafero w szpitalu
Czerwonego Krzyza w Trembowli i ktorzych restano
do Tomsha na Sbergi.

chefs de troupes de quitter leurs paroisses délaissées par les habitants, depourvues de tout moyen d'existence et transformées en champ de bataille. Les uns se retirèrent dans les villages avoisinants, d'autres cherchèrent un asile momentané à Lwów et vinrent me mander la détresse de leurs fidèles. Dès que ce fut pratiquement possible ils regagnèrent leur poste et reprisent leurs fonctions pastorales sans aucune entrave. Ce n'est qu'après des semaines que plusieurs de parmi eux recevaient des chefs de district l'ordre catégorique de cesser toute fonction sacerdotale; à cet ordre certains organes subalternes ajoutaient la défense formelle, accompagnée de menaces sévères à l'adresse des curés, de communiquer à leurs paroissiens que c'est par ordre des autorités russes qu'ils devaient dorénavant s'abstenir de dire la messe, administrer les mourants, ensevelir les défunts. Par ce procédé le peuple était amené à croire, que les infortunés étaient privés de leurs fonctions par l'autorité ecclésiastique à cause de graves méfaits. Dans certains cas la défense en question fut communiquée au curé la veille de Noël ou même pendant les fêtes; de cette façon les fidèles furent privés du service divin juste au mo-



./.

[Faint, illegible handwritten text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

ment de nos fêtes les plus solennels. Cette manière d'agir ne pouvait pas manquer de blesser vivement la population dans ce qu'elle a de plus cher et lui faire durement sentir l'état de choses amené par la guerre.

Certains curés se virent après l'évacuation forcée de leurs paroisses refoulés par le mouvement des troupes bien malgré eux vers l'ouest et ne pouvant plus franchir les lignes des armées, ces malheureux n'ont pu jusqu'à présent parvenir à regagner leurs foyers et leurs postes. Il était donc de mon droit et de mon devoir de ne pas laisser les paroisses en question dépourvues de pasteurs mais de remplacer les absents provisoirement par d'autres ecclésiastiques également irréprochables sous tous les égards et restés disponibles.

Les remplaçants provisoires eurent à souffrir de la part des autorités provinciales dans beaucoup de cas les mêmes traitements, dont j'ai fait mention plus haut.

A la date du 26 septembre 1914 Vous m'avez enjoint Monsieur le Comte de demander Votre agrément avant de pourvoir aux postes vacants dans mon diocèse ou avant de replacer dans leurs fonctions les curés, qui

./.

avaient pour un moment quitté leurs paroisses. Malgré que ces derniers devraient n' être responsable de cette faute - si faute en général il ya - que devant mon autorité spirituelle, je me suis conformé à cette injonction pour éviter à mon troupeau un sort encore plus pénible et je Vous ai soumis à la date du 25 octobre une liste de 49 abbés rentrés après une absence momentanée à leur poste ou bien désignés par moi pour remplacer ceux dont l'absence se prolongait. Un mois se passa sans que j' ai obtenu de réponse. Les autorités provinciales continuant d' inquieter et bousculer ces abbés en leur ordonnant de cesser leurs fonctions et quitter leurs postes, j' ai demandé à Votre Excellence de vive voix le 20 novembre de vouloir bien faire donner suite à ma requête. J' ai relevé notamment mon inquiétude de voir des paroisses privées de pasteurs pendant les fêtes de Noël. Vous avez bien voulu m' assurer, que toutes ces questions seraient traitées avec la plus grande bienveillance et réglées dans le plus bref délai. Je ne doute pas un instant, que les ordres nécessaires n' aient été donnés, mais je ne puis ne pas constater le fait, qu' ils n' ont pas été exécutés dans le courant de six semaines écoulées

./.

depuis notre entrevue. J' avais demandé à Votre Excellence de vouloir bien prendre note des mesures, que j' avais prises dans l' intérêt des mes fidèles dans plus de 70 cas. Je n' ai obtenu de réponse que dans 7 cas, dont deux cas relatifs aux postes, situés dans le diocèse de Przemyśl, dans deux autres cas la réponse n' était pas accordé selon mon désir; ce n' est donc que dans trois cas, que je peux me féliciter d' avoir obtenu le résultat voulu.

Parmi les paroisses pour les quelles je n' ai pas réussi jusqu' à présent à obtenir de reponse, se trouvent notamment plusieurs, situées dans le voisinage immédiat de Lwów et reliées par une communication facile avec la capitale. Grâce à l' intervention bienveillante de particuliers quelques curés de mon diocèse ont reçu - paraît il - la permission de conserver provisoirement leurs paroisses, mais n' ayant pas la décision définitive, ils s' attendent d' un jour à l' autre à en être expulsés.

Je m' efforce en vain de chercher les raisons de ces mauvais traitements, auxquelles le clergé et les fidèles se voient exposés; ces raisons je ne puis les trouver dans l' attitude de ce clergé et de ces fidèles, car j' ai bien en mémoire l' assurance expresse, que Votre

[Faint handwritten text at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.]

Excellence a bien voulu me donner, que cette attitude
était parfaitement correcte et que nulle part on l' avait
pu constater la moindre trace d' agitations hostiles. /
Parmi le peuple commencent à s' élever des voix, interpré-
tant ces agissements de certaines autorités provinciales,
comme une action préméditée, ayant pour but d' exaspérer
les catholiques, de les induire à commettre des impru-
dences, à provoquer même une résistance contre des mesures,
blessants leurs sentiments religieux, afin de pouvoir à la
suite justifier des représailles d' un ordre beaucoup
plus sévère, fermetures d' églises, déportations d' ecclé-
siastiques etc.

Les noms des curés et des localités en question
me sont tous bien connus; j' hésite à les nommer à l' heure
actuelle, craignant de les exposer à des désagréments
encore plus graves; mais dans un moment plus opportun toutes
les dates les plus précises pourront être fournis.

J' espère, Monsieur le Comte, que Vous puiserez
dans l' élévation de vos sentiments la juste appréciation
de motifs, qui m' ont amenés à mettre sous Vos yeux ce
mémoire un peu long. C' est mon devoir le plus sacré

1/ Datum moim Kaptanom w Krasowki, iety nigdzie z ambonu
nie uprawiali politycki w czasie inwazji, to narazie oni na
wyniesienie a Roscioty na zamkami. ^{przebieganie} Monli ^{przebieganie} ^{przebieganie} ^{przebieganie} ^{przebieganie}
zaraz po wybuchu wojny ^{przebieganie} ^{przebieganie} ^{przebieganie} ^{przebieganie} ^{przebieganie}
zwycięstwa wojkom na smu dwaty przez cety czas okupacji.
Wierui ~~dat~~ ~~na~~ ~~okupacji~~ ~~gromatili~~ ~~na~~ ~~nie~~ ~~winnie~~.

d' évêque de prendre la parole pour protéger et défendre mon troupeau et ce serait manquer ^à ~~au~~ devoir que Dieu m' imposa que de continuer à garder mon silence, pouvant être interprété comme indifférence passive. Les consolations que nous apporte la religion nous sont doublement chères et doublement indispensables à l' époque pénible et désastreuse que nous traversons en ce moment; en être privé même pendant un court laps de temps, c' est un sort doublement douloureux. Je le sais bien, que dans beaucoup de contrées, affligées également par la guerre, les ravages commis dans le domaine spirituel sont plus considérables, mais d' un autre côté la plus grande partie de mon diocèse jouit depuis quatre mois d' une relative tranquillité et notamment les paroisses en question se trouvent en dehors des opérations militaires.

Je me suis laissé guider dans ce mémoire par une sincérité absolue en y exposant mes peines et mes inquiétudes avec ce franc - parler auquel Vous avez bien voulu, Monsieur le Comte, même m' autoriser et m' engager dans toutes les questions et à tous les moments, où le

./.

bien être spirituel de mon diocèse sera en jeu.

Aggréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma
haute considération

+

Joseph Pitzelewski
Archevêque Métropolitain

L w 6 w, 20 /7/ Janvier 1915.

[Faint, illegible handwritten text at the bottom of the page]

vous êtes arrivé à son hôtel vers un jour.

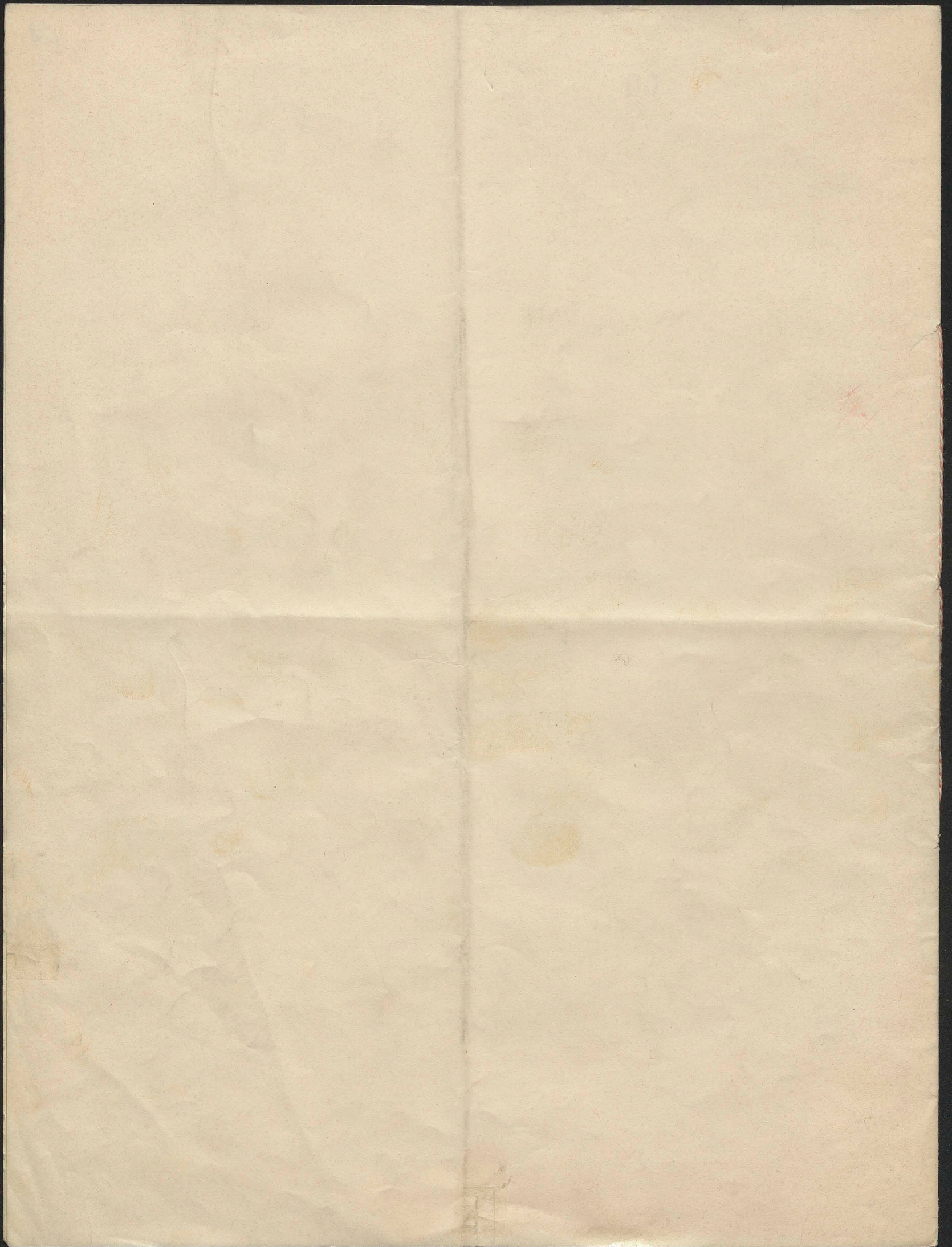
Après, pendant la nuit, j'aurais de sa
bonne situation.

Joseph P. ...
...

Paris, le 15 Janvier 1910.

18

BJ



l. 1021 I ⁹
maes. 19/9 1916

Najtasmawej Pani Dyrektore!

Posłatem kilka książek do biblioteki
uniwers. Zapominiałem dodać, że
rękopis dotyczący nie może
być podany do wiadomości
publicznej.

Zawsz uszła u ci piborku
Lwów 13/9 + Witczak



